

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le 15 avril 2020 à 19 h 00, et ce, à huis clos comme l'autorise l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 renouvelé par les décrets 388-2020 du 29 mars 2020 418 et 2020 du 7 avril 2020 en lien avec la pandémie de la COVID-19. À noter, la tenue de ladite séance par conférence téléphonique dûment permise par l'arrêté ministériel susmentionné. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique.

12 515-04-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 516-04-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 31 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2020
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 avril 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2020
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2020
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

10. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) - Festival régional Grande Tribu et amendement à la résolution numéro 12 435-02-20
11. Adoption du Rapport d'activités 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
12. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2020-2021
13. Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2020-2021
14. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2020-2021
15. Nomination d'un représentant au Comité aviseur d'attribution des fonds d'urgence Centraide Laurentides et Lanaudière
16. Autorisation d'appliquer un moratoire sur les loyers dus par les entreprises incubées au InnoHub La Centrale
17. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Linkki Solution
18. Préavis de l'entreprise Technologies Humanité Inc. afin de mettre fin à la convention d'incubation d'atelier entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Technologies Humanité Inc.
19. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Claret Canada Inc. afin de mettre fin à la location de la portion atelier
20. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Art Partage afin de mettre fin à la location de la portion bureau
21. Autorisation de signature - Addenda numéro 2 à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. afin de réduire son espace de location d'atelier de 50 %
22. Approbation de la mise à jour de l'offre d'incubation pour InnoHub La Centrale
23. Approbation de la mise à jour de l'offre de service pour InnoHub La Centrale
24. Approbation de la mise à jour de la grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale
25. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par le comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
26. Mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et approbation des critères d'analyse, du comité et du formulaire de demande

27. Autorisation de signature - Convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
28. Mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins
29. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré
30. Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2020 dans le journal La Revue
31. Achat des présentoirs pour le guide et la carte touristique – **Retiré**
32. Achat d'un forfait informatique personnalisé
33. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II (premier versement)
34. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants (deuxième versement)
35. Autres sujets
36. Période de questions
37. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 517-04-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2020

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 518-04-20 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 avril

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 avril 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 519-04-20 Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2020 au montant de 220 651,65\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Avril 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-49 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 810,02\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'avril 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 520-04-20 Liste des chèques émis au mois de mars 2020

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2020, pour un montant de 514 771,45\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-50 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 744,32\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mars 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 521-04-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2020* »).

ADOPTÉE

12 522-04-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 24 mars 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 24 mars 2020 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 523-04-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 7 avril 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 7 avril 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 524-04-20 Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) - Festival régional Grande Tribu et amendement à la résolution numéro 12 435-02-20

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 435-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2020-2021-2022), le développement du Festival régional Grande Tribu par une contribution annuelle totalisant 17 000,00\$, incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement ne pourra se déployer avec l'envergure initialement prévue en raison de la pandémie de COVID-19, il y a lieu d'amender la résolution susmentionnée afin de réduire l'engagement de la MRC Les Moulins à 15 000,00\$ pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un premier versement d'une somme de 10 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) ainsi qu'un deuxième versement d'une somme de 5 000,00\$ au moment opportun ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 12 435-02-20, adoptée le 11 février 2020, soit et est amendée afin de réduire l'engagement de la MRC Les Moulins, pour l'année 2020, à 15 000,00\$ plutôt qu'à 17 000,00\$, sous réserve de la tenue de l'événement du Festival régional Grande Tribu (adapté aux contraintes de la COVID-19), à défaut de quoi, l'engagement annuel deviendra alors caduc, notamment si un événement exceptionnel ou imprévisible empêchait la tenue de l'événement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un premier versement pour l'année 2020 d'une somme de 10 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu, le tout étant assujéti à la réserve susmentionnée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise, au terme de la programmation et suite à la remise d'un rapport d'activités, le paiement d'un deuxième versement final pour l'année 2020 d'une somme de 5 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu, le tout étant assujéti à la réserve susmentionnée.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-987 «*Festival Grande Tribu*», le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-16 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 12 435-02-20 mais que celui-ci soit et est réduit à 15 000,00\$.

ADOPTÉE

12 525-04-20

Adoption du Rapport d'activités 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activités 2019 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 139-03-2020 du conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 200309-39 du conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activités 2019 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

12 526-04-20

Renouvellement des assurances générales pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler les polices d'assurances générales 2019-2020 de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Aon-Parizeau Inc., datée du 9 avril 2020 énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2020 au 14 avril 2021 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Aon Parizeau Inc., datée du 9 avril 2020 pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 50 448,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-51 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme de 50 448,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 « *Assurances* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 527-04-20

Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 608-11-18 le conseil de la MRC Les Moulins a adjugé le portefeuille d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur SSQ Groupe financier a déposé les conditions de renouvellement pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des conditions par monsieur Francis Taillefer, conseiller en assurance et rentes collectives pour la firme GFMD expert conseil en avantages sociaux, il y a lieu de renouveler aux mêmes conditions que la période précédente ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle le portefeuille des assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins avec l'assureur SSQ Groupe financier, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, selon les taux proposés pour l'année 2020-2021, lesquels génèrent une augmentation de 14,99%., au montant annuel de 164 347,92\$, incluant la taxe provinciale, dont 50% est payable par les employés et que le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-52 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 164 347,92\$, incluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2130-200 « *Bénéfices marginaux* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 528-04-20

Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 8 avril 2020, présentée par la firme Trivium Avocats dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 15 500,00\$ excluant les taxes,

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins retienne les services de la firme Trivium Avocats, à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service datée du 8 avril 2020, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-53 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Service juridique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 529-04-20

Nomination d'un représentant au Comité aviseur d'attribution des fonds d'urgence Centraide Laurentides et Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant (e) de la MRC Les Moulins au Comité aviseur d'attribution des fonds d'urgence Centraide Laurentides et Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la conseillère en développement social soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité aviseur d'attribution des fonds d'urgence Centraide Laurentides et Lanaudière.

ADOPTÉE

12 530-04-20

Autorisation d'appliquer un moratoire sur les loyers dus par les entreprises incubées au InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises incubées au InnoHub La Centrale sont impactées par les conséquences économiques générées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de soutenir les entreprises incubées susmentionnées qui en font la demande, en allégeant temporairement leur fardeau financier ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'application d'un moratoire d'une durée maximale de trois (3) mois, pour toutes les entreprises incubées impactées par les conséquences économiques générées par la COVID-19 qui en font la demande, permettant ainsi le report d'un maximum de trois (3) paiement de loyer, lesquels demeureront dus et exigibles en étalant les sommes en cause sur le résiduel du terme de l'entente d'incubation.

ADOPTÉE

12 531-04-20 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Linkki Solution

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l’entreprise Linkki Solution;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Linkki Solution.

ADOPTÉE

12 532-04-20 Préavis de l’entreprise Technologies Humanité Inc. afin de mettre fin à la convention d’incubation d’atelier entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Technologies Humanité Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 033-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l’entreprise Les Technologies Humanité Inc.;

CONSIDÉRANT l’avis écrit daté du 30 mars 2020 de l’entreprise Technologies Humanité Inc., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Technologies Humanité Inc., dans un délai d’un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l’avis écrit daté du 30 mars 2020 de l’entreprise Technologies Humanité Inc., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d’incubation dans un délai d’un mois tel que prévu à la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l’entreprise Les Technologies Humanité Inc.

ADOPTÉE

12 533-04-20 Autorisation de signature – Addenda à la Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Claret Canada Inc. afin de mettre fin à la location de la portion atelier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 757-01-19 et dans un processus d’intégration, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise de la convention d’incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l’entreprise Claret Canada Inc. devenant ainsi, partie à ladite convention en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Claret Canada Inc. souhaite dorénavant mettre fin à la location de la portion atelier et conserver uniquement la portion bureau, il y a lieu de modifier la convention d’incubation susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale de l'entreprise Claret Canada Inc., afin de mettre fin à la location de la portion atelier et de conserver uniquement la portion bureau, à compter du 1^{er} mai 2020, et ce, jusqu'à la fin de la convention prévue le 2 février 2021.

ADOPTÉE

12 534-04-20

Autorisation de signature – Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Art Partage afin de mettre fin à la location de la portion bureau

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 209-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Art Partage ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Art Partage souhaite dorénavant mettre fin à la location de la portion bureau et louer uniquement une portion atelier, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale de l'entreprise Art Partage afin de mettre fin à la location de la portion bureau et de louer uniquement une portion atelier, à compter du 1^{er} mai 2020, et ce, jusqu'à la fin de la convention prévue le 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

12 535-04-20

Autorisation de signature - Addenda numéro 2 à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. afin de réduire son espace de location d'atelier de 50%

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 757-01-19 et dans un processus d'intégration, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise de la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Rhinocharge Inc. devenant ainsi, partie à ladite convention en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 035-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub susmentionnée afin d'augmenter son espace de location;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rhinocharge Inc. souhaite dorénavant réduire son espace de location d'atelier de 50 %, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée, telle que modifiée par l'addenda numéro 1 dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 12 035-06-19.

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 2 à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinorange Inc. afin de réduire son espace de location d'atelier de 50%, à compter du 1^{er} mai 2020, et ce, jusqu'à la fin de la convention prévue le 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

12 536-04-20 Approbation de la mise à jour de l'offre d'incubation pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version de l'offre d'incubation pour InnoHub La Centrale;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour de l'offre d'incubation pour InnoHub La Centrale, jointe en annexe à la présente résolution, soit trouvée conforme et en conséquence approuvée telle que proposée.

ADOPTÉE

12 537-04-20 Approbation de la mise à jour de l'offre de service pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 611-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'offre de service pour InnoHub La Centrale, laquelle a été modifiée par les résolutions numéros 11 797-02-19 et 12 036-06-19;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier à nouveau ladite offre de service pour InnoHub La Centrale,

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour de l'offre de service pour InnoHub La Centrale, jointe en annexe à la présente résolution, soit trouvée conforme et en conséquence approuvée telle que proposée.

QUE les résolutions numéros 11 611-11-18, 11 797-02-19 et 12 036-06-19 soient et sont amendées en conséquence.

ADOPTÉE

12 538-04-20 Approbation de la mise à jour de la grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 613-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé la grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale, laquelle a été modifiée par les résolutions numéros 11 796-02-19, 12 036-06-19 et 12 115-08-19;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier à nouveau ladite grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour de la grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale, jointe en annexe à la présente résolution, soit trouvée conforme et en conséquence approuvée telle que proposée.

QUE les résolutions numéros 11 613-11-18, 11 796-02-19, 12 036-06-19 et 12 115-08-19 soient et sont amendées en conséquence.

ADOPTÉE

12 539-04-20

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par le comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18 et 12 492-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 100 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-20-04-09 du comité d'investissement commun (CIC), pour un dossier de croissance d'une entreprise œuvrant dans le domaine de l'importation et la distribution d'accessoires et de jouets éducatifs pour enfants et d'une gamme brevetée de bouteilles d'eau pour le sport;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 100 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-20-04-09 du comité d'investissement commun (CIC) pour un dossier de financement pour la croissance d'une entreprise œuvrant dans le domaine de l'importation et la distribution d'accessoires et de jouets éducatifs pour enfants et d'une gamme brevetée de bouteilles d'eau pour le sport et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 100 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-54 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 540-04-20

Mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et approbation des critères d'analyse, du comité et du formulaire de demande

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises situées sur le territoire de la MRC Les Moulins sont impactées par les conséquences économiques générées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé un Programme d'aide visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe initiale de 150 millions de dollars est mise à la disposition des MRC et territoires équivalents afin de venir en aide aux entreprises,

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de tous les secteurs d'activité, y compris les coopératives, les organismes sans but lucratif et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales, pourront ainsi obtenir un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000,00\$, afin de pallier le manque de liquidités lié à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant octroyé pour la MRC Les Moulins est de 1 272 454,00\$ et que le montant alloué sera versé aux MRC sous forme de prêt sans intérêt selon les modalités suivantes:

- Un premier déboursement équivalent à 50% du prêt sera versé dans les 10 jours ouvrables suivant la signature du contrat de prêt.
- Un deuxième déboursement équivalent à 50% du prêt sera versé à la demande de la MRC si elle a démontré que le premier déboursement a été utilisé à plus de 75%.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les critères d'analyse et le formulaire de demande en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité d'analyse et d'évaluation en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et qu'il y a lieu d'en nommer les membres;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dont les modalités et critères de recevabilité seront précisés dans la convention à intervenir entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve les documents en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide aux petites et moyennes entreprises soit les critères d'analyse ainsi que le formulaire de demande.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins crée un comité d'analyse et d'évaluation en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et nomme les membres suivants : madame Marie-Claude Corbeil ainsi que messieurs Claude Robichaud et Pierre Daviault.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tels fonds ainsi que les contrats de prêts à intervenir, si requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

12 541-04-20

Autorisation de signature - Convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

CONSIDÉRANT QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 150 millions de dollars est rendue disponible aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dont les conditions et modalités sont à être précisées dans la convention à intervenir entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de la convention susmentionnée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour ledit Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

ADOPTÉE

12 542-04-20

Mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'accorder un mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Voyou, datée du 25 mars 2020, pour un montant total de 19 650,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 25 mars 2020, de l'entreprise Voyou, pour un montant total de 19 650,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-55 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 19 650,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 543-04-20

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour le développement et la mise en place d'un tout nouveau site internet intégré de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour le développement et la mise en place d'un tout nouveau site internet intégré de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 544-04-20

Autorisation d'achat de placements publicitaires dans le journal La Revue

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'achat de placements publicitaires supplémentaires pour l'année 2020 dans le journal La Revue dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et dans le but d'encourager l'achat local;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de placements publicitaires supplémentaires dans le journal La Revue dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et dans le but d'encourager l'achat local, pour un montant maximum de 10 000,00\$, excluant les taxes et que le paiement des dites publicités à l'entreprise Groupe Lexis Média soit et est autorisé au fur et à mesure de leur publication.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-56 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximum de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 545-04-20 Achat d'un forfait informatique personnalisé

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire d'achat d'un forfait informatique personnalisé pour les besoins de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 1^{er} avril 2020, pour un montant mensuel de 923,00\$ par mois pour un total de 7 348,00\$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'un forfait informatique personnalisé auprès de l'entreprise Informatique Amérix au coût mensuel de 923,00\$ par mois pour un total de 7 348,00\$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-57 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 7 348,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 546-04-20 Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II (premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 397-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total 21 700,00\$, excluant les taxes, pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 26 mars 2020, au montant de 8 000,00\$, excluant les taxes et équivalent à l'état d'avancement du dudit mandat;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 8 000,00\$, excluant les taxes, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, conformément à la facture datée du 26 mars 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-6 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 547-04-20

Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 234-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total de 26 900,00\$, excluant les taxes, pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants en lien avec le programme Territoires : Priorités bioalimentaires;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 24 mars 2020, au montant de 9 415,00\$, excluant les taxes et équivalent à l'état d'avancement du dudit mandat;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 9 415,00\$, excluant les taxes, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, conformément à la facture datée du 24 mars 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-175 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

12 548-04-20

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe

